

VILLE DE  
RIORGES

N° 2\_4

OBJET :

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU CENTRE  
SOCIAL DE RIORGES

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS  | NOMS DES MANDATAIRES   |
|--|--|
| Jacky BARRAUD<br>Roland DEVIS<br>Nicole AZY<br>Pierre BARNET<br>Valérie MACHON | Michelle BOUCHET<br>Bernard JAYOL<br>Véronique MOUILLER<br>Alain ASTIER<br>Martine SCHMÜCK |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU CENTRE SOCIAL DE RIORGES

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"Depuis de très nombreuses années, le centre social et la ville de Riorges travaillent en partenariat sur l'organisation d'échanges européens de jeunes en France et à l'étranger.

Chaque année, un dossier de demande de subvention est déposé auprès de l'Europe pour cofinancer le projet.

Cette année, une demande de subvention de 32 211 € a été déposée, autour d'un projet permettant aux jeunes participants de réfléchir à la thématique du retour de la nature en ville. Cette subvention comprenait le financement des frais de transport des délégations étrangères vers Riorges où était prévu le projet en juillet 2017.

Malheureusement, le projet n'a pas été retenu et n'obtiendra donc pas de financement européen.

Après de nombreux échanges entre les différents acteurs du projet, les délégations étrangères ont fait savoir qu'elles autofinanceraient leur transport.

Le centre social a validé le fait d'assurer la mise à disposition d'un personnel à temps complet sur l'animation du projet. Il sollicite une subvention exceptionnelle de 8 000 € auprès de la ville de Riorges, permettant de mettre en œuvre un programme d'activités de qualité, conservant la thématique d'origine en l'agrémentant de quelques sorties de loisirs pour les jeunes.

Compte tenu de la dynamique qui existe autour de ces échanges de jeunes depuis plusieurs années, de la volonté affichée de chacun des partenaires de voir le projet se concrétiser malgré l'absence de subvention européenne, et de l'intérêt pédagogique, il est proposé d'allouer une aide financière au centre social de Riorges.

Il est rappelé qu'à l'issue du projet, le centre social de Riorges devra présenter un bilan qualitatif et financier de celui-ci, incluant la production des justificatifs des dépenses réellement engagées."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 8 000 € (huit mille euros) au centre social de Riorges ;
2. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-2\_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN



Certifié,  
Riorges, le 7 juillet 2017

Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN